

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 mars 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES FINANCES

DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ PUBLIÉ À L'ISSUE DE LA RÉCENTE RÉUNION DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL PAR LE COMITÉ DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

[Traduction]

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer des exemplaires en anglais et en français du communiqué publié à l'issue de la récente réunion du Fonds monétaire international.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, et j'oserais même dire que cela porte atteinte aux privilèges de la Chambre. C'est la deuxième fois depuis une semaine que le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances, qui ont représenté le Canada à l'une des conférences monétaires internationales majeures, ont recours à l'article 41(2) du Règlement pour déposer un communiqué très important pour le Canada, mais ils n'ont pas eu l'obligeance, je dirais presque le courage, de faire une déclaration à la Chambre au sujet de l'attitude du Canada lors de ces discussions, afin que des députés de l'opposition à la Chambre puissent faire des observations quant aux répercussions que cette affaire peut avoir au Canada. Nous devons nous adresser au bureau des documents parlementaires pour en obtenir un exemplaire et je crois, monsieur l'Orateur, que nous pourrions au moins faire imprimer ce communiqué en appendice au compte rendu, afin que tous les députés en aient un exemplaire et que les Canadiens en général en prennent connaissance.

M. l'Orateur: Je crois comprendre qu'il s'agit d'un document assez bref, de sorte que sa publication en appendice au compte rendu ne poserait aucune difficulté d'ordre pratique, si tel est le désir de la Chambre. Les députés y consentent-ils?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Pour le texte du communiqué, voir l'appendice p. 2718.]

* * *

L'INDUSTRIE

DÉPÔT DU RAPPORT ET DU COMMUNIQUÉ AU SUJET D'UNE ENQUÊTE RELATIVE AUX FILÉS DE POLYESTER

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article

41(2) du Règlement, j'aimerais déposer sur le bureau de la Chambre des exemplaires d'un rapport et d'un communiqué dans les deux langues officielles au sujet d'une enquête relative aux filés de filament de polyester.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES PAIEMENTS AUX TERMES DE LA LOI SUR LA MISE AU POINT DES PENSIONS DU SERVICE PUBLIC, 1959

Question n° 9—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Pour chaque année depuis son adoption, combien de personnes ont reçu des paiements aux termes de la Loi sur la mise au point des pensions du service public, 1959?

2. Pour chacune de ces années, quel a été le montant global versé aux termes de ladite loi?

3. Pour chacune de ces années, quel a été en moyenne le montant versé aux termes de ladite loi a) aux fonctionnaires à la retraite, b) aux veuves, c) à d'autres personnes?

4. Pour chacune des cinq dernières années (civiles ou financières) où des statistiques sont disponibles, combien de pensions versées aux termes de la Loi sur la pension du service public a) à des fonctionnaires retraités, b) à des veuves de fonctionnaires ou à des veuves de fonctionnaires retraités ont été suspendues par suite de la mort du retraité?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Nombre de personnes ayant reçu des paiements aux termes de la loi sur la mise au point des pensions du service public de 1959, chaque année, depuis son adoption.

Année	Nombre
1959-1960	14,311
1960-1961	13,885
1961-1962	12,553
1962-1963	11,709
1963-1964	10,852
1964-1965	10,077
1965-1966	9,078
1966-1967	8,162
1967-1968	7,483
1968-1969	6,860
1969-1970	6,651
1970-1971	6,474
1971-1972	5,793

2. Total des sommes versées aux termes de la loi sur la mise au point des pensions du service public, pour chacune des années précédentes.